

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 59 (1918), p. 234-239

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1918__59__234_0

© Société de statistique de Paris, 1918, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Une enquête sur les invalides du travail en Danemark. — A l'occasion de la quatrième conférence scandinave de l'assurance ouvrière contre les accidents, le Conseil des assurances ouvrières du Danemark a procédé à une enquête sur la situation des ouvriers bénéficiaires d'indemnité d'accidents pour invalidité d'un degré au moins égal à 50 %.

En principe, l'indemnité est allouée sous la forme d'un capital environ une année après l'accident : il en résulte que l'invalidé indemnisé n'a plus intérêt à produire une déclaration inexacte quant à sa capacité de travail et à sa situation en général.

Cette considération donne à l'enquête danoise une valeur exceptionnelle qui compense la modicité des nombres auxquels elle s'applique. La sagacité qui a présidé tant à la conception du plan qu'à la réalisation de l'enquête se manifeste par le simple énoncé des rubriques de quelques-uns de ses éléments : situation actuelle des invalides, usage de l'indemnité, gestion de l'indemnité ; opinion des invalides sur la forme (capital ou rente viagère) de l'indemnité : cette sorte de referendum a d'ailleurs abouti par une majorité des quatre cinquièmes en faveur du système danois du paiement en capital, la rente qui aurait pu être achetée avec le capital étant insuffisante pour assurer, en l'absence d'autres ressources, la subsistance de l'invalidé.

Il est donc permis d'affirmer que cette enquête fait le plus grand honneur au Conseil danois des assurances ouvrières (*Arbejderforsikringsraadet*) et à son très distingué rapporteur, M. F. Zeuthen.

L'assurance sur la vie et le risque de guerre. — La situation des *mobilisés assurés sur la vie* au regard du *risque de guerre* est un des problèmes les plus délicats et les plus angoissants qu'ait posés la guerre actuelle. Il est donc logique et en même temps il est heureux qu'il ait sollicité l'attention aussi avertie que compétente d'un juriste doublé d'un officier ministériel et d'un militaire appelé par la mobilisation dans les cadres du service armé. M. Paul Maria, notaire à Marseille, docteur en droit, capitaine d'artillerie de l'armée territoriale, auteur d'importants travaux de droit commercial, était qualifié pour discuter la question (1). Sans pouvoir le suivre dans toute l'étendue de ses développements, il importe de signaler qu'il expose les effets de la déclaration de guerre sur les contrats d'assurance-vie en distinguant les assurés en deux catégories selon que leur police contient ou non la clause de surprime de guerre : le taux de la surprime est l'objet d'une étude critique qui précède la discussion du concept du risque de guerre.

En esprit qui connaît la valeur de la précision, M. Paul Maria a formulé dans des termes lapidaires ses conclusions dont la valeur juridique est accrue par la garantie de son impartialité et de son désintéressement qui dérivent l'une de son absence d'engagement dans tout contrat d'assurance-vie et l'autre, de son scrupuleux souci de ne mentionner le nom d'aucune compagnie d'assurances. Il est donc fondé à demander aux organismes dont il combat les théories de ne pas repousser l'examen de thèses inspirées par la recherche de la vérité et de la justice.

La main-d'œuvre et la population française. — Les restaurations consécutives à la cessation des hostilités obligeront tous les pays belligérants à rechercher les moyens de reconstituer une main-d'œuvre décimée sur les champs de bataille.

Le problème de la natalité se présente immédiatement à l'esprit. Il a été, il est et

(1) 1 vol. Rousseau, Paris, 1917.

il sera traité par de multiples auteurs : chacun s'inspire de conceptions diverses et se place à un point de vue distinct. Il n'en est que plus instructif et plus nécessaire de les rapprocher et de les associer.

Des ouvrages récents en fournissent l'occasion.

D'une part, M. G. Callon, inspecteur général des Ponts et Chaussées (1), s'est attaché à montrer le péril du faible accroissement de la population française, la source de ce péril et son principal remède. Ces trois parties de l'étude qu'il consacre à l'*Effondrement de la natalité française* sont basées sur des données statistiques empruntées aux quatre recensements effectués respectivement après les guerres du premier Empire, avant et après la guerre de 1870 et avant la guerre actuelle. L'auteur n'a point de peine à caractériser la gravité du danger et à démontrer que la cause principale du faible accroissement de la population française réside dans l'insuffisance de la natalité, c'est donc à relever celle-ci qu'il convient de s'attacher. Pour y parvenir, l'auteur recourt d'abord aux considérations théoriques fondées sur la loi morale, puis aux constatations expérimentales qui viennent confirmer les précédentes. A cet effet, il compare les divers départements au point de vue de leur natalité à la veille de la guerre actuelle, il examine les variations de la natalité à l'intérieur de chacun d'eux, enfin il recherche l'évolution de la natalité depuis un siècle environ tant dans l'ensemble de la France que dans chaque département en particulier. Il aboutit à cette conclusion que « la nécessité s'impose d'un retour au sentiment religieux si l'on veut obtenir le relèvement de la natalité française ». En un mot, la question est traitée par M. l'inspecteur général G. Callon avec une hauteur de vues qui prend sa racine dans l'indéfectible attachement à une foi inébranlable et avec une sûreté de déductions dont la formation mathématique alliée à la maîtrise du raisonnement lui donne tout ensemble la source et l'instrument.

D'autre part, M. Alfred Krug, membre de la Chambre de Commerce de Nancy, s'est attaché (2) à la question du repeuplement de la France comme un des moyens de remédier à la cherté de la vie : ce n'est point du reste le seul à ses yeux : « Repeupler la France, écrit-il (p. 16), protéger le travail national, favoriser son expansion au dehors, procurer du combustible et de l'énergie électrique à l'industrie, réformer l'enseignement à tous les degrés, l'orienter vers des programmes plus pratiques, faire connaître les lois de l'hygiène et en assurer l'observation, doubler la richesse et la prospérité du pays en faisant rendre au sol de France, qui est à la fois le plus fertile et le plus mal cultivé du monde entier, tout ce qu'il peut et ne demande qu'à rendre : tels sont les remèdes principaux à la cherté excessive de la vie ». Vaste programme dont tous les bons citoyens doivent désirer la réalisation, mais qui exige non seulement, comme le titre de l'ouvrage semble l'indiquer, la « repopulation » de la France, mais aussi une coordination d'efforts où la formation morale doit jouer un rôle non moins important que l'instruction technique. L'auteur n'a point méconnu cette condition essentielle du succès de l'œuvre à accomplir : « Il faut surtout, écrit-il (p. 18), s'habituer à considérer en toute chose l'intérêt général et savoir y sacrifier, quand le sacrifice s'impose, l'intérêt particulier. » Il aurait pu ajouter que la concordance du devoir et de l'intérêt doit aboutir à l'accomplissement de la loi morale et par elle à la régénération du pays. Comme M. l'inspecteur Callon, il reconnaît l'influence du sentiment religieux, mais il ne semble pas (p. 33) fonder sur lui de très vastes espoirs et il préconise surtout (p. 24 et 25) une éducation patriotique spéciale dont l'inspiration est fort louable mais dont nous hésiterions à faire peser la charge sur l'instituteur primaire. Le livre de M. Krug est, en un mot, fécond en idées généreuses et, si la gravité des problèmes qu'il aborde ne peut manquer de soulever de nombreuses controverses, il doit également suggérer les plus utiles et les plus opportunes réflexions.

Le relèvement de la natalité ne s'impose point d'ailleurs uniquement pour l'ex-

(1) Paris, Beauchesne, 1918.

(2) *Pour la repopulation et contre la vie chère*, 1 vol. Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1918.

exploitation des richesses de notre sol ou la mise en œuvre des matières premières venues de l'étranger. Il est réclamé par la diffusion de notre influence dans le monde : la création de courants d'émigration est nécessaire à cet égard. Inversement moins notre natalité sera considérable, plus nous serons tributaires de l'immigration étrangère. L'initiative privée a sans doute un rôle à jouer dans ce vaste domaine ; mais les pouvoirs publics ont une mission à remplir par la création d'une réglementation à la fois tutélaire et souple et par les encouragements donnés à la marine marchande. C'est ce qu'a fort bien compris M. Léon Bazin que sa haute situation administrative mettait en mesure de traiter la question de main de maître : dans son étude sur *La Marine marchande et l'émigration* (1), il a examiné, au double point de vue de la législation comparée et de la pratique des transports, les divers aspects du problème depuis les lois en vigueur, jusqu'à la surveillance des agents d'émigration et à l'établissement des tarifs spéciaux de chemins de fer. Tous ceux qui jetteront les yeux sur ce savant travail le liront avec autant d'intérêt que de fruit.

C'est à l'immigration étrangère, d'après M. Franco Savorgnan, le savant professeur de l'Université de Cagliari (2), que la France devra demander l'effectif de main-d'œuvre qui lui fera défaut après la guerre : il compte sur un afflux de travailleurs italiens et sur un « processus de transfusion du sang accompagné d'une pénétration psycho-sociale » pour « former un bloc latin ». Au point de vue démographique, on consultera avec le plus vif intérêt le tableau (p. 8) où l'éminent maître donne pour l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, relativement à la population mâle de vingt à quarante-quatre ans, l'effectif présumé en 1918-1919, le coefficient de mortalité, le nombre des morts après la guerre, l'effectif survivant, l'augmentation moyenne de 1900 à 1910 et les éléments de la période de reconstitution. Il fallait toute la science et toute la maîtrise du sujet pour présenter en un nombre aussi restreint de pages l'exposé d'une série d'idées aussi fécondes par les considérations qu'elles déterminent que réconfortantes par l'ardent patriotisme dont elles sont l'éloquente expression.

L'État et la production. — Les nécessités économiques issues de la guerre multiplient pour l'État les occasions d'intervenir dans le but de sauvegarder les intérêts respectifs de l'individu et de la collectivité. Celle-ci n'étant autre que la réunion des individus, la conciliation de ces deux groupes d'intérêts semble logique et nécessaire. Elle n'en est pas moins remplacée par des conflits et la formule « l'individu contre l'État » qui sert de titre à l'ouvrage d'Herbert Spencer, est demeurée célèbre. C'est la conception de l'harmonie qui a dicté au contraire la formule « L'individu avec l'État » dont M. Leouzou le Duc (3), a fait le titre de son livre. Avec une richesse de documentation qui éclate à chaque ligne sans alourdir l'exposé, avec une puissance de réflexion qui dénote toute absence de hâte dans la conception et la rédaction, avec une sûreté de doctrine qui se traduit par l'affirmation d'une thèse aussi mûrie que solide, l'auteur aborde le problème par l'analyse de la complexité de la nature humaine, par l'exposé des besoins et des institutions au double point de vue de la sécurité et de l'expansion ; passant à la représentation des besoins, il oppose les deux excès éventuels que peut affecter cette représentation soit de la part de la collectivité, soit de la part de l'individu, et il termine par l'intelligence intégrale des besoins de l'humanité. La discussion des systèmes, l'un individuel, l'autre national, l'amène à conclure à la nécessité du respect de la tradition de chaque peuple sans perdre « de vue ni l'État et ses exigences ni l'individu et ses prétentions ». Cette thèse semble de nature à rallier tous les suffrages : elle est d'ailleurs développée avec un talent qui ne saurait surprendre les lecteurs des précédents ouvrages de l'éminent avocat.

La formation de la main-d'œuvre. — La nécessité de compléter les cadres de

(1) Challamel, Paris, 1918.

(2) *Le Problème de la population après la guerre*. Zanichelli, Bologne, 1918.

(3) 1 vol. Plon-Nourrit et C^{ie}, Paris, 1918.

l'armée industrielle commande de veiller, dès aujourd'hui, à la formation de la main-d'œuvre nécessaire tant au cours des hostilités qu'au lendemain de leur cessation. Cette considération doit appeler l'attention sur le très intéressant volume que M. Marc Réville a donné à l'encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales sur *l'enseignement technique et l'apprentissage* (1). La qualité de l'auteur, président de la Commission du commerce et de l'industrie de la Chambre des Députés, est de nature à en garantir la valeur documentaire de l'ouvrage et la portée des appréciations qui y sont formulées.

L'enseignement technique y est envisagé au double point de vue de sa situation actuelle et de sa réforme nécessaire : les exemples tirés de l'étranger sont placés sous les yeux du lecteur dans un exposé de près de cent pages ; quant au programme à réaliser il est fondé non seulement sur les desiderata commandés par l'expérience mais encore sur les vœux du Congrès de Roubaix qui réunit en 1911 les représentants les plus autorisés de l'enseignement technique. Enfin une série de projets parlementaires sont analysés et reproduits : ils constituent la préface de la discussion qui ne peut tarder à s'ouvrir devant la Chambre des Députés sur une question aussi vitale pour l'avenir de l'industrie française.

Le contrat de travail. — L'évolution des rapports entre les patrons et les ouvriers a déterminé la généralisation des contrats intervenus non plus entre l'ouvrier isolé et le patron individuel, mais entre un groupement ouvrier et un groupement patronal. Les modalités de la *convention collective de travail* auxquelles M. A. Groussier, rapporteur de la Commission du travail de la Chambre des Députés, a consacré un important volume (2), offrent dès lors pour les chefs d'entreprise comme pour les sociologues et les économistes un intérêt primordial. Dans ce livre ils trouveront tous les éléments nécessaires au double point de vue théorique et pratique. L'auteur n'a pas manqué de rappeler les origines de cette forme de contrat et les premières applications dont elle a été l'objet ; il a exposé les formes sous lesquelles elle a été mise en œuvre à l'étranger et il a été de la sorte logiquement conduit à mettre le lecteur en présence des solutions préconisées en France. Les sociologues liront avec autant d'intérêt que de fruit les considérations juridiques relatives à la convention collective du travail et la dernière partie de l'ouvrage consacré à l'exposé de l'avenir qui semble lui être réservé en France.

Le Dalloz et la guerre. — L'Administration Dalloz vient de clore avec son volume XXIII-XXIV (3) sa vaste encyclopédie de la *Guerre de 1914* dont j'ai successivement annoncé les divers tomes : ce dernier comprend les textes officiels relatifs à la période du 15 novembre 1917 au 31 décembre 1918 ; terminé par une table qui s'applique aux volumes XXI à XXIV, il est le digne successeur de ses aînés et forme le dernier anneau d'une chaîne commencée dès le début des hostilités.

La décision prise par l'administration Dalloz est motivée, non par l'abandon d'une tâche dont aucun émule ne lui ravit l'accomplissement, mais par la multiplicité des textes et par des considérations d'ordre pratique. La collection qui disparaît est d'ailleurs remplacée par une publication périodique, le *Bulletin législatif Dalloz*, paraissant chaque mois sauf en août et septembre et destiné à fournir non seulement les textes qui sont relatifs à la guerre, mais encore tous ceux qui offrent un intérêt général et permanent. Les premiers numéros de ce *Bulletin* semblent répondre au programme tracé par ses fondateurs. Il est superflu d'ajouter que la valeur d'une telle publication réside dans la sagacité et la scrupuleuse conscience de ceux qui en assument la charge. Une administration telle que la librairie Dalloz est capable de donner toute garantie à cet égard.

L'organisation et la direction des entreprises. — Ceux qui connaissent par expé-

(1) 1 vol. Paris, Dunod et Pinat.

(2) 1 vol. Paris, Dunod et Pinat.

(3) 1 vol. double. Paris, librairie Dalloz, 11, rue Soufflot.

rience les difficultés que rencontre dans les écoles techniques, plus encore dans l'aménagement des programmes que dans la conquête des élèves, la diffusion des connaissances économiques, doivent applaudir aux efforts des grands « capitaines d'industrie » qui viennent prêcher la nécessité de joindre aux connaissances de l'ingénieur celles de l'administrateur.

Nul n'était plus qualifié pour mener cette croisade que M. Fayol, directeur général de la Société anonyme de Commentry-Fourchambault et Decazeville. A la fois homme d'action et d'expérience, technicien et administrateur, il a su condenser dans un ouvrage les éléments fondamentaux de l'*Administration industrielle et générale* (1).

Après avoir dans une première partie démontré la nécessité et la possibilité de réalisation d'un enseignement administratif, et défini non seulement l'administration, mais encore l'importance relative des diverses capacités qui constituent la valeur du personnel des entreprises, il expose dans une deuxième partie les principes et les éléments d'administration qui sont les suivants : la prévoyance, l'organisation, le commandement, la coordination et le contrôle.

Tous ceux qui auront lu les deux premières parties du livre de M. Fayol attendront avec impatience les deux dernières où il se propose d'exposer le procédé selon lequel il a réuni, au cours d'une longue carrière, les matériaux de cet ouvrage et de trouver dans les faits de la guerre la confirmation de l'utilité d'un enseignement administratif.

Le change et la guerre. — La littérature du change est d'une telle abondance que c'est, semble-t-il, une véritable hardiesse de chercher à l'augmenter encore. Il fallait la compétence de M. Jules Décamps pour l'enrichir par une contribution nouvelle. Dans sa communication à la Société d'Économie politique de Paris du 5 avril 1918 sur *l'Or et les règlements internationaux pendant la guerre* (2) il a comparé les mesures prises tant à l'étranger qu'en France et il a conclu en faveur du système français. Cette étude a l'immense avantage de fournir une documentation définitive sous la forme la plus condensée pour une matière aussi touffue dans ses éléments que dans les discussions dont elle a été l'objet.

Le moratorium. — Le régime du moratorium, légitimé au début de la guerre et admissible pour une période limitée, est aussi néfaste au point de vue moral qu'au point de vue économique. Il est d'ailleurs fécond en litiges et la jurisprudence comme la doctrine ne sont que trop riches en décisions et en controverses relatives à cet objet. On ne peut donc qu'être reconnaissant de la tâche laborieuse qu'a assumée M. René Japiot, le savant professeur de la Faculté de Droit de Caen, dans son *Traité théorique et pratique du droit procédural de la guerre* (3) qui donne les solutions sur les points les plus délicats par une étude doctrinale des lois, décrets et décisions de jurisprudence concernant les mesures prises à l'occasion de la guerre et les difficultés résultant de la guerre relativement à la procédure, à l'exécution forcée, à l'organisation judiciaire et à la compétence en matière civile et commerciale. Nous ne pouvons que désirer la réunion en volumes des huit fascicules déjà parus et de ceux que nous attendons avec impatience. C'est déjà et ce sera toujours un précieux instrument de travail.

La consommation et l'assurance. — Le consommateur cherche à satisfaire ses besoins : le besoin de sécurité est donc du domaine de la consommation. Il était donc logique que M. A. Pinard consacrat un chapitre à l'assurance, dans son volume sur la *Consommation, le bien-être et le luxe* (4). Il est malaisé dans le cadre étroit de

(1) 1 vol. Paris, Dunod et Pinat, 1917.

(2) Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1918.

(3) Rousseau, Paris.

(4) Doin, Paris, 1918.

cette chronique de discuter toutes les affirmations de l'auteur. Nous souscrivons pleinement à sa déclaration libérale : « Seule la liberté de la production et de la consommation peut amener à définir les données du problème comme il convient. » C'est de ce principe qu'il s'inspire lorsqu'il oppose le caractère indéfini du développement dont est susceptible l'assurance facultative au caractère forcément limité de celui de l'assurance obligatoire; il signale également l'infériorité de l'État comme assureur-accidents par rapport à l'initiative privée, et il le démontre en rappelant que la Caisse nationale n'assure pas les incapacités temporaires de travail que garantissent au contraire les assureurs privés: il est d'ailleurs heureux que la loi en vigueur n'ait pas autorisé la Caisse nationale à exploiter un domaine où elle aurait été exposée aux plus redoutables mécomptes.

Je me permettrai de signaler qu'il semble nécessaire d'établir une distinction entre l'assurance mutuelle et la mutualité représentée par les sociétés de secours mutuels, celles-ci étant des associations de prévoyance où l'assistance a une place aux côtés de l'assurance.

Sous cette réserve de détail, je suis certain d'être l'interprète de tous les lecteurs du livre de M. Pinard en rendant hommage à la clarté de l'exposition, à la précision des détails et à l'agrément d'un style alerte qui séduit et qui retient. En un mot il était digne de prendre place dans l'*Encyclopédie scientifique* dont l'éloge n'est plus à faire.

Bilans et impôts nouveaux. — Les chefs d'entreprise qui souvent n'attachaient pas aux questions comptables une attention aussi soutenue qu'aux questions techniques, ont été ramenés par des obligations fiscales à une conception plus exacte de la valeur de la comptabilité. Le législateur ayant basé les taxes nouvelles sur les bénéfices commerciaux, l'appréciation de ceux-ci s'impose avec une rigueur dont l'omission peut causer au redevable de graves mécomptes.

Il est donc nécessaire de les guider notamment dans la confection du bilan et, à cet effet, de leur donner du point de vue juridique les éléments de nature à faire apprécier la portée de chacun de ses postes.

Tel est l'objet de la première partie du livre de M. René Gain sur *La Rédaction des bilans en vue des impôts nouveaux dans les Sociétés par actions* (1). L'étude des responsabilités, en matière de bilans, des représentants des sociétés par actions constitue la matière de la deuxième partie, tandis que la troisième est consacrée aux réformes à apporter à la loi sur les sociétés dans ce même ordre d'idées.

Ce qui frappe dans cet ouvrage d'un juriste, c'est la précision qui semblerait le privilège d'un homme d'affaires et qui atteste l'expérience d'un avocat rompu à la pratique. On est donc fondé à éprouver quelque surprise en trouvant à la fin de l'ouvrage un projet de réglementation des bilans dont l'insertion dans la loi apporterait à l'initiative des administrateurs les plus redoutables entraves sans procurer à l'épargne des garanties supplémentaires. Cette observation ne m'empêche nullement de rendre hommage au talent que l'auteur a mis au service de la thèse qu'il défend avec autant de conviction que d'éclat.

Maurice BELLOW.

(1) 1 vol. Dalloz, Paris, 1918.